

Extrait du PV du Conseil municipal du 12 avril 2021

QUESTIONS ORALES de « LISSES 2020 »

1/ La commune est abonnée à « LA LETTRE DU MAIRE ». Pouvez-vous nous rajouter à la liste de distribution de ce document afin que nous puissions le recevoir ?

Nous vous rajouterons à la liste de distribution.

2/ Depuis plusieurs jours, des gens du voyage se sont installés sur le parking du restaurant « la criée ». Pouvez-vous nous indiquer les mesures qui ont été prises pour leur évacuation et dans l'affirmative à quelle date doivent-ils quitter les lieux ?

Le rapport de police a été effectué le jour même de l'installation et transmis à l'ensemble des autorités compétentes.

Nous avons appliqué la procédure classique et transmis, s'agissant d'un terrain privé, la plainte de la société Immo Food La Criée, reçue le 30 mars au président de l'agglomération car les pouvoirs de police en matière de stationnement des gens du voyage lui sont transférés. Une demande de mise en demeure de quitter les lieux de service de l'agglomération en date du 7 avril a été transmise à notre correspondant de la préfecture.

3/ Sur le site EDF d'importantes installations d'ALGECO ont été installées. Pouvez-vous indiquer pour quelles raisons ?

Il s'agit de location d'une partie de terrain à la société qui exploite ces ALGECO.

4/ L'ancien local « Numéricâble » situé à l'entrée du centre commercial du Long Rayage a été repeint. Pouvez-vous nous dire qui en a été l'initiateur ?

La peinture a été faite en 2019 par une entreprise prestataire.

5/ Le ravalement de l'ancien local FRANCE TELECOM au fond de la rue Thirouin a été réalisé dernièrement, apparemment par les services techniques de la ville. Est-il maintenant en toute propriété communale et dans l'affirmative, avez-vous un projet pour cette construction ?

A ce jour l'identité du propriétaire est difficile à établir.

Nous avons tenu à effacer des tags racistes, car il est important pour nous, même si nous ne sommes pas propriétaires de ce bâtiment, d'effacer ces inscriptions ignobles !

6/ A l'arrière du restaurant « Léon de Bruxelles » sont installés de nombreux roms apportant des nuisances à l'ensemble des commerces avoisinants. Pouvez-vous nous indiquer quels sont les mesures qui ont été prises par la mairie à ce jour ?

La Mairie est en relation avec les services de la préfecture et du département qui gèrent le dossier.